

Budget de l'Education Nationale pour 2009

Première séance du mardi 4 novembre 2008

M. Lionnel Luca. Cette question concerne l'accueil des handicapés en milieu scolaire.

Vous avez rappelé tout à l'heure l'augmentation de leur nombre. Une réflexion est-elle engagée au niveau du ministère sur l'avenir de ces auxiliaires de vie scolaire ? Nous sommes en train de dégager une véritable filière. Les enfants handicapés sont nombreux, le handicap est multiple et non, comme on le pensait autrefois, très typé. L'accompagnement scolaire est donc appelé tout naturellement à durer. Nous disposons de postes, mais nous n'avons pas toujours la possibilité de pratiquer des recrutements, faute d'une adaptation au profil du poste, de la formation nécessaire.

Beaucoup de jeunes ou de moins jeunes hésitent à prendre ces postes d'auxiliaires de vie scolaire, parce qu'ils ne sont pas pérennisés. Ils ne débouchent pas forcément sur une continuité, au-delà de la période prévue. Lorsque le contrat se termine, la rupture est toujours douloureuse pour les enfants handicapés qui se sont habitués au cours de leur scolarité à un accompagnant avec lequel ils ont lié un vrai partenariat, un lien affectif. Il est difficile pour eux d'accepter le remplaçant. Comptez-vous, au sein du ministère, engager une véritable réflexion sur la pérennité de ces postes ? Je ne parle pas d'un statut, mais d'un métier.

M. Xavier Darcos, *ministre de l'éducation nationale.*

Monsieur Luca, nous avons souvent parlé ensemble de ces questions. Vous êtes un ardent défenseur de l'intégration des handicapés. C'est tout à votre honneur.

Je rappelle quelques chiffres.

En 2008, nous avons prévu 2 700 auxiliaires de vie scolaire, soit 2 000 supplémentaires. Nous avons créé, je le répète, une grande continuité des dispositions d'intégration grâce à la création de 400 UPI supplémentaires. Ces AVS-i sont en contrat de trois ans renouvelables une fois, et nous les formons.

Cette action est importante. Ainsi, 35 % d'entre eux sont cette année en formation. C'est très efficace. Il n'y a pratiquement plus de délai d'attente pour les formations. Le nombre des AVS qui n'ont pas obtenu la formation qu'ils attendaient est inférieur à 5 %.

Votre question concerne la pérennisation du dispositif que nous avons évoqué avec Xavier Bertrand et Valérie Létard. Il faut – indépendamment des missions que reçoivent les AVS pendant la durée de six ans maximale qu'ils peuvent nous consacrer – que nous trouvions des filières, des métiers d'accompagnement, afin que cette formation ne soit pas inutile et que l'engagement vis-à-vis des personnes dépendantes puisse continuer à profiter à ceux qui se sont engagés. Il faut donc que nous ayons un métier de l'accompagnement de la dépendance. Valérie Létard a beaucoup avancé sur le sujet.

Je ne vois que des avantages au fait que les AVS que nous avons formés puissent bénéficier de contrats prolongés. Cela suppose la création d'un véritable statut, d'un véritable emploi. La question ne peut pas être réglée au sein de mon ministère. Vous avez eu raison de l'évoquer ; elle est à l'étude.